



## Rivocation d'un gérant associé

Par **ribouh**, le **01/09/2010 à 12:33**

Bonjour,  
je suis gérant associé dans une SARL depuis six ans ,je détiens 33% des parts de la société avec deux autres associés  
ces derniers veulent me rachetés mes parts sans mon accord ,  
sachant que notre société à aquérir des apareils d'une valeur de 80.000€ (apareils de mesures topograghiques);  
\_est-ce-que mes associés ont le droit de me révoqué sans motif valable? et mes droits par rapport aux biens de la société(les appareils) dans le cas ou ma révocation est possible?  
merci d'avance

Par **fabienne034**, le **01/09/2010 à 14:11**

bonjour,  
oui ils ont droit de révoquer sans donner de raison, pour racheter vos parts, il faut que vous soyez d'accord pour vendre  
pour tout savoir sur la SARL:  
<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>